

# Receveur

Du 9 Jan<sup>er</sup> 1772

Le<sup>fr</sup> Crespy

Declaration Le 5 par Les<sup>rs</sup> Francois Marie Deponquilly  
 Shardon Sousdiaire Bachelier en Theologie dem<sup>t</sup> ala p<sup>re</sup>mitte  
 Comté paroisse S<sup>t</sup> Nicolas du Chardonnet au sujet du Vol  
 de sa montre a Poelle le Charone Dor qui Luy a été prise de  
 Deux de present dans un Cabaret pres la Paroisse de Charenton  
 ou y<sup>l</sup> estoit entré pour se faire donner un coup de perçage avec  
 un particulier quil avoit rencontré dans l'hotellerie ou loge de  
 Carosse de Dijon dans lequel Luy declarant estoit le avec  
 Lequel particulier y<sup>l</sup> est venu a Paris a pied depuis Boisy le  
 ont rencontré une femme a cheval qui est entrée avec Luy  
 dans led Cabaret pour y attendre led Carosse le pendant  
 que Luy declarant sur une suite d'arriere Laisson sa montre  
 sur la Cheminée d'une salle y<sup>l</sup> n'a plus retrouvé led particulier  
 ny particulière.